

*Initiatives ministérielles*

• (1110)

Nous ne permettrons pas que le gouvernement prenne une décision qui nous ramène à de nombreuses décennies en arrière. Nous ne permettrons pas que l'on revienne en ces temps difficiles. Les droits des travailleurs et travailleuses canadiens ne peuvent être supprimés et ils ne le seront pas.

[Traduction]

Monsieur le Président, dans une démocratie, la négociation collective est l'un des rares instruments qui garantit les droits, mais aussi les responsabilités des travailleurs. Au regard de la justice et de l'égalité, c'est fondamental. La justice et l'égalité ne sauraient être respectées si l'une des parties a une matraque tandis que l'autre n'a aucun outil en main. C'est ce principe que nous essayons de défendre aujourd'hui à la Chambre. Le Nouveau Parti démocratique demande un processus équilibré et le respect des principes de justice et d'égalité.

Je voudrais rappeler à la Chambre, monsieur le Président, qu'il y a quelques années à peine, nous nous sommes tous réjouis du travail accompli en Pologne par un très important chef syndical, Lech Walesa, et son syndicat, Solidarité; nous les avons appuyés et nous les avons admirés de s'opposer à un gouvernement autocratique.

Le mouvement syndical au Canada et à l'échelle internationale a mené la lutte pour la démocratie. Les fonctionnaires de notre pays mènent encore cette lutte pour la démocratie et ils ont annoncé qu'ils n'accepteraient pas qu'on leur manque de respect; ils refusent de se faire dire par le gouvernement que c'est tout simplement à prendre ou à laisser, qu'ils n'ont aucun droit, qu'ils ne sont pas de vrais citoyens et que, pour ne pas négocier, le gouvernement n'entend pas négocier, qu'il se propose plutôt de légiférer.

Il est en l'occurrence question de droits démocratiques. Il est question également de dollars et de cents. Je voudrais faire une remarque au sujet de l'équité salariale, du salaire égal pour un travail de valeur égale. Ce principe est reconnu par la loi de notre pays depuis 14 ans. Le ministre en a parlé dans son discours aujourd'hui, mais le gouvernement n'a rien fait. Il a eu sept ans pour assurer l'application de cette loi. Au cours de cette période, il n'a pour ainsi dire rien fait.

Il a préféré s'opposer au principe de l'équité salariale devant la Commission des droits de la personne. Il a cherché des moyens de se soustraire à son application.

Monsieur le Président, je voudrais citer les propos d'une commission de conciliation qui a exposé la situation en des termes très simples:

L'équité salariale est garantie par la loi depuis 1977. Il est temps qu'elle s'applique dans la fonction publique fédérale.

Mon parti et moi sommes du même avis, monsieur le Président, mais permettez-moi de dire qu'il y a bien longtemps que nous attendons. Les Canadiennes en ont assez de recevoir des salaires minables d'un gouvernement minable. Nous avons le droit à l'égalité et à une rémunération juste.

Le gouvernement prétend ne pas avoir les moyens d'assurer l'équité salariale aux femmes. Il peut se permettre de donner des primes à la direction, d'accorder des augmentations au président de la Banque du Canada, de récompenser les firmes de consultants, qui sont désormais le seul moyen d'accès au gouvernement. Mais quand vient le moment de verser davantage aux commis qui touchent 20 000 \$ par année, il a les poches vides.

Le fait est que, si nous voulons nous considérer comme une société progressiste, humanitaire, égalitaire, le gouvernement a non seulement la capacité, mais aussi le devoir de verser aux femmes ce qui leur revient.

[Français]

Monsieur le Président, ce ne sont pas uniquement les femmes qui sont sous-payées dans la Fonction publique. Le salaire moyen est de 27 000 \$ par année.

Il ne faut pas oublier que bon nombre de ces travailleurs sont à la tête de familles, de familles peut-être monoparentales ou encore ne comptant qu'un seul revenu.

Réfléchissons à cette réalité pendant un instant, monsieur le Président. Je me demande si l'un d'entre nous serait capable de survivre avec un tel salaire. Je demande au président du Conseil du Trésor, au ministre des Finances ou au premier ministre si leur famille serait en mesure de survivre avec de tels revenus. Je ne le pense pas, monsieur le Président.

Une augmentation salariale de 0 p. 100, lorsque nous avons une inflation de 6 p. 100, ce n'est pas un gel de salaire, c'est une baisse de salaire. Au cours des six dernières années, les fonctionnaires ont subi des coupures similaires. Ils ont déjà payé le prix de l'incompétence économique du gouvernement; ils ont déjà fait plus que leur part.

[Traduction]

Je crois que la plupart des Canadiens savent et admettent que le refus du gouvernement de négocier une entente salariale avec les fonctionnaires est étranger à toute donnée économique. Ce n'est qu'une question de politique.

Nous savons que la masse salariale de la fonction publique n'est qu'une infime partie du budget fédéral et que les augmentations de rémunération n'auraient qu'un effet minime sur l'ensemble du budget.